

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES – SOLIDARITÉS

De la petite enfance au grand âge, en passant par l'insertion professionnelle et la découverte de la parentalité, le Département a vocation à accompagner les Seine-et-Marnais tout au long de leur vie. Pour mener à bien cette mission essentielle qui constitue son cœur de compétence, le Département déploie cinq politiques publiques à part entière, articulées entre elles par le Schéma des solidarités. Approuvé par l'Assemblée départementale en juin 2019, ce document cadre, élaboré de concert avec les partenaires associatifs et institutionnels du Département, porte la vision globale, unifiée et cohérente de l'action sociale de la collectivité pour les cinq années à venir.

Le Schéma des solidarités 2019-2024

Document stratégique unique, le Schéma des solidarités 2019-2024 regroupe l'ensemble des orientations et actions de solidarités pour :

- **Donner de la lisibilité** sur les priorités d'action et orientations des politiques sociales en réaffirmant le rôle de chef de file du Département,
- **Travailler conjointement** avec l'ensemble des acteurs et des partenaires face aux enjeux des populations et des territoires,
- **Proposer un cadre cohérent**, global qui permet de coordonner et de décliner les différents volets des champs de la solidarité,
- **Actualiser les objectifs** au regard des dernières évolutions législatives,
- **Impulser une dynamique nouvelle**, de projets et d'accompagnement,
- **Favoriser l'autonomie** et rendre le citoyen acteur de sa propre vie.

Pendant 9 mois de concertation, le Schéma des solidarités a réuni 44 partenaires institutionnels et des usagers et a inscrit 10 principes fondamentaux au cœur des politiques sociales du Département :

1. **L'autonomie du citoyen**, acteur de son propre parcours ;
2. **La co-responsabilité** des partenaires et des usagers ;
3. Rendre efficace la **proximité** ;
4. Garantir **l'équilibre** sur le territoire ;
5. Assurer **l'égal** accès des seine-et-marnais aux services ;
6. La **sécurité**, pour garantir des processus fiables ;
7. **L'adaptabilité** des offres et projets, des pratiques et des postures, des compétences ;
8. **L'efficacité**, des moyens déployés pour atteindre leurs buts ;
9. La **cohérence**, des actions et des projets ;
10. La **simplicité** et la compréhensibilité pour le citoyen.

PUBLICATIONS



BROCHURE

Schéma des solidarités 2019-2024

Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. Ce rôle a été réaffirmé dans les récentes lois relatives à la décentralisation. La construction d'un schéma des solidarités est à ce titre inscrite dans les grandes orientations 2015-2021 du Conseil Départemental. Il se situe dans la continuité du Livre Blanc Seine-et-Marne 2030 et vise à fédérer les projets engagés depuis 2015 dans le champ des solidarités. Ce schéma définira les orientations politiques et stratégiques du Département en matière de solidarités pour 5 ans.

 TÉLÉCHARGEMENT

 PDF - 817.8
KO

L'insertion

Chef de file des solidarités, le Département est le premier acteur de l'insertion en Seine-et-Marne.

Il déploie une politique d'insertion par l'emploi ambitieuse, axée sur la généralisation et le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) vers et dans l'emploi durable, et sur la responsabilisation de toutes les parties prenantes au parcours d'insertion.

Cette politique dite du « Juste Droit » vise à faire rimer « solidarité » avec « responsabilité », pour une politique d'insertion professionnelle plus juste et plus efficiente pour les bénéficiaires du RSA et pour la collectivité.

CHIFFRES CLÉS

180 M€

sont mobilisés chaque année

par le Département pour mettre en œuvre sa politique d'insertion.

29 000

foyers

sont allocataires du RSA en Seine-et-Marne (sept. 2019).

98 %

des bénéficiaires du RSA

seine-et-marnais sont accompagnés par un référent unique.

La protection maternelle et infantile

Face à la démographie exceptionnelle que connaît la Seine-et-Marne depuis quelques années, et conscient de l'importance de cette période fondatrice qu'est la petite enfance, le Département met en œuvre une politique de Protection maternelle et infantile (PMI) renforcée par des actions d'accompagnement à la parentalité, et apporte un soutien financier volontariste aux Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

29 M€**mobilisés**

pour soutenir les EAJE en Seine-et-Marne (janv. 2020).

6,7 M€**engagés**

en faveur des actions de PMI (janv. 2020).

4,3 M€**mobilisés**

pour soutenir l'éducation et la planification familiale ainsi que l'accompagnement à la parentalité (janv. 2020).

La protection de l'enfance

Garant de la protection de l'enfance sur son territoire, le Département prend aujourd'hui en charge plus de 6 700 enfants et adolescents au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Pour mener à bien cette mission fondamentale et déterminante pour l'avenir des enfants et de leur famille, le Département met en œuvre une politique de protection de l'enfance axée sur l'individualisation de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE, et sur le développement des alternatives au placement, telles que les mesures d'accompagnement au domicile de l'enfant.

Par ailleurs, au titre de la protection de l'enfance, le Département est également responsable du contrôle et de l'accompagnement des candidats à l'adoption. A ce titre, il délivre les agréments nécessaires aux futurs parents

CHIFFRES CLÉS

150 M€**mobilisés en 2020**

pour garantir l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE.

281**agréments**

délivrés par le président du Conseil départemental et 181 enfants adoptés depuis 2015 (avril 2020).

L'autonomie

Dans un contexte de hausse constante de l'espérance de vie, le Département de Seine-et-Marne met un point d'honneur à accompagner au mieux et à prendre soin de nos aînés et des plus fragiles.

La prévention contre la perte d'autonomie et l'accompagnement vers le « bien vieillir » sont en effet de véritables défis d'avenir auxquels la collectivité entend pleinement répondre pour « ajouter de la vie aux années (et) pas des années à la vie ».

Grâce à une politique d'autonomie renouvelée, de proximité et replaçant l'utilisateur au cœur même de ses préoccupations, l'exécutif départemental s'engage ainsi à faire de la Seine-et-Marne un territoire où il fait bon vivre et vieillir pour les personnes âgées et en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

6

Pôles d'Autonomie Territoriaux

mis en place pour un montant d'aide de 1,64 M€ en 2019.

+ 9 000

personnes accompagnées et suivies

par les Pôles d'Autonomie Territoriaux en 2018.

94 000

personnes ont un droit ouvert à la MDPH

dont 83 718 adultes et 10 291 enfants (fin 2018).

Le logement et l'habitat

Alors que les politiques du logement et de l'habitat relèvent à titre principal des compétences de l'Etat, le Département s'engage aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs pour mettre en œuvre une politique logement/habitat à part entière, axée sur le développement et l'amélioration de l'offre de logement sur tout le territoire, et sur l'accès et le maintien des Seine-et-Marnais fragilisés dans leur logement.

Par ailleurs, au regard de la diversité des dispositifs relatifs au logement mis en place par les autres acteurs du territoire (communes, intercommunalités), le Département joue un rôle d'ensemblier des outils existants, afin d'articuler ses propres actions et ainsi de garantir la cohérence et l'efficacité des politiques départementales en la matière.

7 M€**ont été mobilisés**

pour soutenir Habitat 77, plus important bailleur social de Seine-et-Marne (sept. 2019) ;

6 393**ménages**

ont été accompagnés pour l'accès au logement en 2019

4 586**ménages**

ont été accompagnés pour un maintien dans le logement en 2019

PUBLICATIONS



RÈGLEMENT

Règlement départemental des aides sociales (RDAS)

Réalisé par le service juridique de la Direction générale adjointe de la solidarité (DGAS) en collaboration avec toutes les directions du Département liées aux solidarités, le RDAS est un document règlementaire qui permet d'informer les usagers de toutes les prestations sociales de la collectivité, mais aussi de donner un cadre règlementaire à tous les professionnels de la DGAS ainsi qu'à l'ensemble de leurs partenaires et tous les acteurs sociaux en Seine-et-Marne qui accompagnent nos usagers (scolaires, médicaux, associatifs etc...).



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 9.27

MO